

Date de dépôt : 28 avril 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Mme Joëlle Fiss : Les conséquences de la COVID sur la Genève internationale

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

A l'heure où Genève subit des difficultés sanitaires, économiques et sociales causées par la crise de la COVID, il est essentiel de s'assurer que le rayonnement de la Genève internationale reste intact tant pour ses retombées économiques directes et indirectes, que pour le prestige symbolique qu'elle génère pour notre République. De nombreux Genevois bénéficient de la Genève internationale, par exemple dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration ou du transport. Or, depuis 2020, la grande majorité des réunions des organisations qui composent la Genève internationale se tiennent virtuellement : les budgets des organisations internationales et non gouvernementales s'amaigrissent pour certaines; d'autres se sont acclimatées aux nouveaux outils technologiques, limitant ainsi les déplacements et donc les retombées économiques pour notre canton, ainsi que la fréquence des visites et/ou organisation d'évènements locaux.

Il est donc important que l'Etat puisse mettre en œuvre les conditions cadres permettant le retour de l'activité de ces organisations, enrichissante pour Genève.

A ce titre, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. A-t-il identifié une stratégie pour soutenir l'activité de la Genève internationale ? Si oui, quelle est cette stratégie ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'inciter les ONG à revenir régulièrement à Genève après l'expérience empirique du travail effectué de façon digitale ?*
- 3. Quelles ont été les retombées économiques directes et indirectes de la Genève internationale sur l'économie genevoise durant les 5 dernières années ? Est-il possible de les catégoriser en secteurs d'activités ?*
- 4. Connaissons-nous également le chiffre d'affaires que les organisations et leurs activités génèrent au niveau cantonal ?*
- 5. Quel montant de ces retombées économiques a profité à l'Etat, respectivement par l'impôt et les différentes taxes ?*
- 6. La loi sur le financement de la solidarité internationale du 4 octobre 2001 prévoit à son article 2 que l'Etat alloue au moins 0,7% de son budget pour la solidarité internationale, à supposer donc pour les organisations de la Genève internationale. Quelle part du budget de l'Etat de Genève a été effectivement allouée au soutien direct (par exemple, aux organisations) et indirect (par exemple, des rénovations ou travaux) à la Genève internationale sur les cinq dernières années ?*

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1. A-t-il identifié une stratégie pour soutenir l'activité de la Genève internationale ? Si oui, quelle est cette stratégie ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'inciter les ONG à revenir régulièrement à Genève après l'expérience empirique du travail effectué de façon digitale ?*

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a mis sous pression les acteurs de la Genève internationale. Le travail des organisations internationales et des ONG s'est avéré plus nécessaire que jamais pour trouver des solutions à la crise sanitaire et en mitiger l'impact dans le monde. Si la crise a révélé les fragilités de nombre d'organisations, elle en a également montré l'utilité, notamment dans le lancement d'initiatives coordonnées pour faire face aux défis mondiaux. Un rapport publié au printemps 2021 par la Fondation pour Genève, « COVID-19 : Que fait la Genève internationale ? », tire par exemple un premier bilan du travail effectué dans le domaine de la santé.

Le travail de ces acteurs a cependant été rendu particulièrement complexe par les mesures sanitaires et les restrictions imposées aux déplacements, à Genève et dans le monde. Ainsi, le télétravail a été largement adopté par les organisations internationales, et la majorité des quelque 3 000 réunions internationales qui se tiennent normalement à Genève chaque année a été soit repoussée, soit organisée de manière virtuelle ou hybride. L'enquête annuelle de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), qui sera publiée à l'automne, permettra d'avoir une vue d'ensemble du nombre de réunions et de participants en 2020.

L'impact de la crise sanitaire sur les finances des entités de la Genève internationale n'est pas évident à ce stade. Etant donné le mode de financement des organisations internationales, une éventuelle baisse des contributions des Etats membres ne sera perceptible qu'à partir de 2022/2023.

Du côté des ONG, un sondage réalisé par le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) en mai 2020 avait révélé qu'une majorité des 124 ONG ayant répondu s'attendait à des impacts financiers importants. Ce sondage a été réactualisé récemment et ses résultats, attendus pour fin avril 2021, permettront d'avoir un meilleur aperçu de la situation des ONG et de leurs besoins.

Dans ce climat d'incertitude, encore fortement marqué par la crise sanitaire, il est difficile de faire des prévisions pour l'avenir du fonctionnement de la Genève internationale. La majorité des acteurs s'accordent sur l'importance et la qualité des rencontres en présentiel. On peut cependant s'attendre à ce qu'une part des réunions se poursuive en mode virtuel ou hybride. Par ailleurs, avec le développement du travail à distance et les impacts financiers de la crise, les désavantages de Genève, en termes de coût de la vie et de franc fort, renforcés par l'introduction du salaire minimum, risquent de peser plus lourdement sur les choix de localisation des acteurs de la Genève internationale à l'avenir. Dans le cadre de la politique Etat hôte, les autorités tentent de compenser depuis de nombreuses années ces désavantages par la qualité des prestations d'accueil et d'accompagnement, ainsi que par des mesures ciblées. Elles favorisent également le développement et le fonctionnement de l'écosystème de la Genève internationale, qui repose sur une concentration unique d'organisations et qui en constitue le principal facteur d'attractivité.

Depuis le début de la crise, le canton s'est efforcé de maintenir le niveau élevé de ses prestations d'accueil, en favorisant une bonne circulation de l'information, primordiale en temps de COVID-19, et l'accès aux différentes prestations. Il a également maintenu le niveau de ses différents financements et fait preuve de flexibilité pour permettre par exemple aux ONG de poursuivre et d'adapter leurs activités. En parallèle, un travail de veille et de réflexion a été entrepris, sous différentes formes, par les autorités hôte et leurs partenaires.

Parmi les pistes qu'il conviendra d'explorer :

- **Analyser et anticiper les nouvelles manières de travailler et les besoins**, notamment des structures plus petites telles que celles de nombreuses ONG, afin de pouvoir les accompagner au mieux et favoriser leur présence à Genève. C'est notamment le travail entrepris par le CAGI et la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).
- **Garantir la qualité des infrastructures, des lieux et des compétences** : plutôt que d'empêcher le développement des échanges virtuels et hybrides, il convient d'accompagner ces développements en s'assurant que Genève dispose des infrastructures et des compétences nécessaires afin de pouvoir soutenir l'organisation de tels événements. C'est notamment le travail qui est mené par la FIPOI.

- Contribuer à **améliorer la qualité du « présentiel »** en favorisant tous les aspects qui ne peuvent être remplacés par le virtuel, tels que les échanges informels, et en offrant des lieux adéquats.
- **Améliorer « l’accessibilité » de la Genève internationale** : utiliser les possibilités offertes par le virtuel pour connecter Genève plus largement avec des acteurs et partenaires du monde entier. Poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs années afin de diversifier les acteurs de la Genève internationale, en amenant par exemple les réseaux de villes, grâce au Geneva Cities Hub (GCH), ou les acteurs de la science, avec The Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) Foundation. Parallèlement, les outils virtuels permettent également « d’amener » Genève à l’étranger, en organisant par exemple des événements hors des frontières qui permettent de mieux connecter et faire connaître la Genève internationale. Un travail est en cours avec Présence Suisse à ce propos.
- **Continuer à faciliter la mise en réseau et la valorisation des compétences** : Genève dispose non seulement d’une très forte concentration d’acteurs, mais aussi d’un potentiel encore sous-exploité, en termes de mise en relation et de facilitation des discussions sur des dossiers d’intérêt commun. Ce sont ces compétences qu’il convient de valoriser car elles sont uniques et pourraient être mises à profit pour accroître la valeur ajoutée de Genève. Une réflexion plus poussée en ce sens a été entreprise.

Les quelques pistes identifiées ci-dessus ne sont pas exhaustives et témoignent d’un travail de réflexion qui est en cours. Elles montrent l’importance de maintenir une activité de veille et de poursuivre les échanges et la coordination entre les autorités hôte, mais également d’assurer les moyens nécessaires afin que la Genève internationale maintienne sa pertinence et son attractivité.

3. Quelles ont été les retombées économiques directes et indirectes de la Genève internationale sur l’économie genevoise durant les 5 dernières années ? Est-il possible de les catégoriser en secteurs d’activités ?

L’OCSTAT indique que les organisations internationales ont dépensé plus de 3 milliards de francs par an en Suisse entre 2015 et 2019 (3,206 en 2015 et 3,488 en 2019). Les chiffres de 2020 ne sont pas encore disponibles. Ces dépenses comprennent principalement les salaires nets versés à des employé-e-s résidant en Suisse, ainsi que les contributions sociales versées à des organismes assureurs situés en Suisse, des achats de biens en Suisse et des achats de services fournis par des entreprises basées en Suisse.

Dans une étude réalisée en 2015 sur la base des chiffres de 2012, l'Université de Genève estimait les dépenses directes des organisations internationales, des missions permanentes et des ONG de la Genève internationale dans le canton de Genève à 3,3 milliards de francs par an. En incluant les effets indirects et induits, la contribution totale de la Genève internationale au PIB genevois était de 11,3%. Quant à l'emploi, on comptait plus de 50 000 emplois directs, indirects et induits liés à la Genève internationale, soit 14% de l'emploi total dans le canton en 2012. Il est prévu de mettre à jour cette étude dans le courant de l'année 2022.

Il n'existe pas de données précises sur l'impact économique de la Genève internationale par secteur d'activité. On peut toutefois relever les chiffres suivants donnés par l'étude susmentionnée : les dépenses courantes en biens et services dans le canton se sont élevés à 1,565 milliard de francs en 2012, les dépenses d'investissement (biens d'équipement et construction) à 97,5 millions de francs et les dépenses des délégués de passage participant à des conférences internationales à 56 millions de francs.

4. *Connaissons-nous également le chiffre d'affaires que les organisations et leurs activités génèrent au niveau cantonal ?*

Les dépenses directes des organisations internationales, missions permanentes et ONG dans l'économie genevoise sont données ci-dessus.

5. *Quel montant de ces retombées économiques a profité à l'Etat, respectivement par l'impôt et les différentes taxes ?*

En 2012, selon l'étude de l'Université de Genève susmentionnée, les recettes fiscales totales en lien avec la Genève internationale se sont élevées à 414,6 millions de francs pour l'Etat de Genève. On peut toutefois relever que, pour la même année, le coût net de la Genève internationale pour l'Etat de Genève a été de 69,9 millions de francs. Cette étude, qui formule toute une série d'hypothèses permettant de calculer ces chiffres, sera mise à jour fin 2021.

6. *La loi sur le financement de la solidarité internationale, du 4 octobre 2001, prévoit à son article 2 que l'Etat alloue au moins 0,7% de son budget pour la solidarité internationale, à supposer donc pour les organisations de la Genève internationale. Quelle part du budget de l'Etat de Genève a été effectivement allouée au soutien direct (par exemple, aux organisations) et indirect (par exemple, des rénovations ou travaux) à la Genève internationale sur les cinq dernières années ?*

Le montant affecté à la solidarité internationale en 2020 a été de 17 254 054 francs, soit 0,2% du budget de l'Etat. Ce taux d'affectation est resté relativement stable au cours des dernières années, notamment en raison du contexte socio-économique.

La part du budget de la solidarité internationale allouée au titre de soutien direct aux organisations de la Genève internationale (OI, ONG et missions permanentes) pour leurs activités à Genève est de l'ordre de 12,5% et est réparti de la manière suivante :

- budget alloué pour des projets, des actions et des manifestations en relation avec la Genève internationale, de l'ordre de 4% du budget de la solidarité internationale :

Année	2020	2019	2018	2017	2016
En francs	726 769	726 018	766 375	603 147	689 356

En 2020, ce montant a permis de financer 14 projets tels que le Geneva Health Forum (GHF), manifestation phare de la santé globale, organisée par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Institut de santé globale. Ce fonds permet également de soutenir le travail de diverses organisations de la Genève internationale comme la Commission internationale des juristes (CIJ), point focal mondial d'expertise et d'action sur l'indépendance et la responsabilité des juges, avocats et procureurs.

Le fonds permet également de financer la venue à Genève de délégués des pays en développement pour participer aux sessions et pré-sessions du Comité des droits de l'enfant, du Conseil des droits de l'homme et notamment de l'Examen périodique universel.

D'autres manifestations mettant en valeur l'engagement de Genève, dans les droits humains ou dans la protection et le plaidoyer des défenseurs, telles que le Prix Martin Ennals ou le Young Activist Summit, ont également reçu une contribution.

- budget alloué au titre d'aide au loyer pour les missions permanentes des pays les moins avancés (PMA), correspondant à 8,5% du budget de la solidarité internationale :

Année	2020	2019	2018	2017	2016
En francs	1 454 464	1 485 193	1 454 361	1 416 014	1 398 744

En 2020, 42 missions permanentes PMA ont bénéficié d'une subvention cantonale pour soutenir leur présence à Genève. Le montant maximum fixé pour cette contribution est de 3 000 francs par mois et par pays. Cette aide fait partie de la politique de l'Etat hôte, visant à l'universalité des représentations des Etats membres des Nations Unies à Genève.

Par ailleurs, il est à noter que la majorité des fonds de la solidarité internationale destinés à des projets de coopération internationale sont alloués à des organisations faisant partie de la Genève internationale. C'est le cas par exemple du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui bénéficie d'une contribution annuelle de 4,5 millions de francs pour ses activités, ou de Médecins sans frontières (MSF), avec 1 million de francs par année.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la Genève internationale, le canton dispose de différents instruments, dont certains constituent une aide directe aux organisations de la Genève internationale. C'est par exemple le cas du crédit de 225 000 francs par an destiné à fournir une aide au loyer pour des ONG nouvellement installées à Genève. D'autres financements, tels que celui octroyé au CAGI, servent à offrir des prestations d'accueil et d'accompagnement aux organisations.

De concert avec la Confédération, le canton octroie également des prêts afin de permettre la construction et la rénovation des bâtiments des organisations internationales. Depuis 2017, l'Etat a versé à la FIPOI un montant total de 44 586 715 francs, dont 26 815 357 francs destinés à la construction du nouveau bâtiment de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 17 771 358 francs destinés au projet de construction et de rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG).

Le « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale », qui rend compte de l'ensemble des mesures prises au cours des 5 dernières années en faveur de la Genève internationale, sera soumis au Grand Conseil cet automne. Il permettra non seulement d'établir un bilan de l'ensemble des actions entreprises mais également de déterminer des lignes d'action pour les prochaines années.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA